

Louis Bureau né le 16 juin 1640, Pirmil

Louys Bureau né le 16 juin 1640 [Retour page Louis Bureau](#)

Le dixneuvième jour de juin mil six cent quarante a esté par / moy Missire André Arnaud prêtre vicair en  
l'église de saint / Jacques de Piremil soubz monsieur le recteur de saint Sébastien / daigne baptizé Louys  
filz de honneste homme mathurin bureau / et de Renée Tenneguy ses pere et mere et fut parain /  
honorable homme Guillaume Roger filz / de noble homme Louys Roger sieur de la Gabardiere / et huissier  
de la Chambre des Comptes de bretagne / et maraine Marye Gaboriau en presance des / soubz signez  
Guillelmus Roger, Ernaud vicair, Marie Gaborieau , Petiot, Renaud, Artur

Le dixneuvième jour de juin mil six cent quarante a esté par / moy Missire André Arnaud prêtre vicair en  
l'église de saint / Jacques de Piremil soubz monsieur le recteur de saint Sébastien / daigne baptizé Louys  
filz de honneste homme mathurin bureau / et de Renée Tenneguy ses pere et mere et fut parain /  
honorable homme Guillaume Roger filz / de noble homme Louys Roger sieur de la Gabardiere / et huissier  
de la Chambre des Comptes de bretagne / et maraine Marye Gaboriau en presance des / soubz signez  
Guillelmus Roger, Ernaud vicair, Marie Gaborieau , Petiot, Renaud, Artur

## Louis Bureau "SansSoucy" 1640-1711



par Odile Halbert *spécialiste de l'accent du bocage, et paléographe* [Louis Bureau](#) \ [une longue recherche](#) \ [ascendance Française de Louys Bureau](#) \ [remariage de sa mère](#) \ [rue de Vertais](#)

### Louis Bureau

Louis arrive au Canada avec le régiment de Lallier, non celui de Carignan. Il est dans une compagnie de 50 hommes, commandée par le capitaine Isaac Berthier, choisie en 1664 pour accompagner aux Antilles Alexandre de Prouville, marquis de Tracy. Sa compagnie suit Mr de Tracy à Québec, où elle débarque le 30.6.1665. Louis est alors âgé de 23 ans selon un témoignage. C'est aussi l'âge moyen de ses compagnons d'arme. Louis va rester au Canada et devenir l'ancêtre des Bureau du Canada.

En 1681, encore célibataire, Louis se loue à Nicolas Marion sieur de la Fontaine, marchand de Québec, qui s'engage à l'employer à des travaux légers, vu son état de santé, attendu : "qu'il n'est par d'un fort travail et qu'il est de faible complexion malseing, ce qui est de la connaissance du sieur de la Fontaine". Est-la raison pour laquelle il ne trouve pas femme ? Il faut dire qu'elle sont rarissimes.

Louis ne sait pas compter, comme la plupart de ses contemporains, aussi lors des anniversaires, le compte se fait mal, ou plutôt ne se fait pas. Si bien que lorsqu'il trouve enfin une épouse en 1685, le prêtre le déclare âgé de 55 ans. Faute d'autre renseignement, le prêtre a estimé à l'aspect de Louis qu'il avait entre 50 et 60 ans, et il écrit donc 55 ans. On peut en déduire que Louis fait plus vieux que son âge, puisqu'on sait maintenant qu'il avait 45 ans. Rassurez-vous, il ne vieillit plus, car en 1695 lors de son remariage il paraît 50 ans, preuve que le mariage lui a réussi ! Louis meurt à l'Ancienne-Lorette le 14.2.1711 entouré de sa 2e épouse Marie Coqueret et de ses 2 enfants Jean et Marie-Catherine issus de sa 1ère épouse Marie-Anne Gauvin. Ils sont les auteurs des Bureau du Canada.

Louis a laissé peu de traces de ses parents. Il est dit fils de Mathurin Bureau tonnelier et Renée Tendie, sur son 1er contrat de mariage. Louis ne sait pas écrire et le notaire a oralement compris "Tendie". Plus tard, des sources imprimées au Canada vont écrire "Tendie", ce qui ne se peut, puisque l'accent est inexistant à l'époque ! D'autres sources la diront aussi Fardi ou Fardy.

Jusqu'en 1984, date de la découverte de son baptême en France, Louis sera dit né en 1631 fils de Mathurin et Renée Tendie. En fait Louis est né le 19.6.1640 à [Pirmil](#), trêve dépendant de la paroisse de Saint-Sébastien-d'Aigne, fils de Mathurin Bureau, tonnelier, et de Renée TENNEGUY, TENEGUIE, THANEGUY, TANNEGUY (selon ce qui figure sur les baptêmes de sa fratrie). Le patronyme réel est TANNEGUY qui va devenir TANGUY quelques décennies plus tard. Il est présent dans le bocage, en particulier à Gorges près Clisson, où il y a aussi des Mathurin Bureau à la même époque. Pirmil est le [faubourg ouvrier de Nantes](#), où s'installent ceux qui sont montés à Nantes sur la poussée démographique des campagnes. Les métiers d'artisans y fleurissent.

Au Canada, Renée TANNEGUY a été facilement "déformée" car l'accent du bocage est très prononcé, et nul ne peut dire comment les accents se sont entrecroisés sur le sol Canadien. Dans le bocage, le G et le D sont souvent interchangeable, comme DIET/GUIET, DIARD/GUIARD etc... et même Vendée/Vengée. Louis, natif du bocage et des faubourgs de Pirmil, annexe du bocage, a probablement conservé longtemps les déformations de son accent.

### une longue recherche :

En 1951, le Canadien René Bureau (1911-2001/) lance les recherches en France. Si Louis a toujours déclaré être de Saint-Sébastien près Nantes, Saint-Sébastien a éclaté en 2 en 1790 dans l'indifférence générale, une partie absorbée par Nantes, l'autre, amputée devenue Saint-Sébastien-sur-Loire. Les pistes étaient donc brouillées, car il faut chercher à Nantes, paroisse Saint-Jacques pour trouver Louys. Après 33 ans de persévérance, elles aboutissent en 1984 à Pirmil et sont publiées immédiatement dans le Bulletin du Centre Généalogique de l'Ouest ([à télécharger 300 ko .PDF](#)).

**ascendance Française de Louis Bureau dit Sansoucy** : [cliquer pour avoir l'acte original](#)

Mathurin BUREAU tonnelier x ca 1636 Renée TENNEGUY  
 1-René BUREAU °[Saint-Sébastien-d'Aignes-Pirmil](#) 16.12.1636  
 2-Anne BUREAU °[Saint-Sébastien-d'Aignes-Pirmil](#) 20.4.1638  
 3-Marguerite BUREAU °[Saint-Sébastien-d'Aignes-Pirmil](#) 15.6.1639  
 4-Louys BUREAU °[Saint-Sébastien-d'Aignes-Pirmil](#) 19.6.1640

Ainsi, Louys est le cadet. S'il s'est engagé c'est probablement que son frère René vit en 1660, sans que j'ai pu à ce jour le déterminer. Le patronyme BUREAU est si répandu à cette époque, que j'ai passé des semaines à tous les noter ([mes notes 148 ko .PDF](#)), en vain pour ce qui est des liens éventuels en France, *mais cette recherche pourra sans doute un jour aboutir à travers les actes notariés.*

### le remariage de sa mère

L'acte notarié ci-après, qui est un procompte, nous apprend que Louis Bureau a perdu son père, Mathurin, peu après sa naissance. Sa mère, Renée Taneguy, s'est remariée à Jullien Chauveau, et l'enfant est élevé dans le magasin que le couple loue à Louys Roger [rue de Vertais](#). Le beau père de Louis signe ce qui atteste un milieu de petit boutiquier ou artisan éduqué, et non la pauvreté totale, d'ailleurs le prix du loyer renforce ce point de vue.

«Le 2.1.1644 par devant nostre cour de Nantes, ont estéés présents en leur personne devant nous Me Louys / Roger sieur de la Gabardière demeurant en la ville de Nantes / paroisse de St Léonard d'une part et Julien Chauveau et Renée / Taneguy sa femme tant en son nom que comme mère et tutrice des enfants mineurs d'elle et deffunt Mathurin / Bureau en leur vivant femme et mary, icelle / Taneguy dudit Chauveau son mary bien et dûement / autorisée pour l'accomplissement des présentes et ce qui en dépend / demourant en la rue de Vertais paroisse de St Sébastien / d'autre part, entre lesquels a esté fait le procompte final / qui en suit par lequel lesdites parties esdits noms / ont procompté ensemblement des jouissances faites par lesdits Chauveau et femme esdits noms / tant de ce qui est porté en la ferme faicte entre eux / le trante août mil six cent quarante devant Aubin / notaire royal du temps de trois années deues qui ont / fini à la feste de Nouel dernière passée à raison de cent / vingt livres par an, que pour un an et demi de / jouissance du magasin appartenant audit sieur de la Gabardière / fini aussi à la feste de Nouel dernière à raison de soixante / et trois livres par chacun an, en toutes lesquelles choses / lesdits Chauveau et femme sont encore à présent demourant que / des sommes de deniers que lesdits Chauveau et femme esdits noms / ont payé en l'acquit dudit Sr de la Gabardière tant à Jan Bouanchau / cherpantier pour avoir mis une poultre et une piessse / de soulliveaux audit logis, comme aux depans fait / en leur maison tant par ledit sieur de la Gabardière que ses gens / pour pain et viande prinse chez eux, argent baillé par lesdits Chauveau et femme tant audit sieur de la Gabardière / que ses enfans et serviteurs par billet quittance / que aultrement et pour despans de chevaux et généralement / et entièrement tout ce que lesdits Chauveau et femme / auroient faict et fourni audit sieur de la Gabardière en / son acquit depuis ledit acte de ferme surdabté jusque / à ce jour sans aucune réservation lesdits Chauveau / et femme se sont trouvés devoir de reste / audit sieur de la Gabardière de la somme de cent soixante / et seize livres quinze soulz tz pour laquelle somme ledit / sieur de la Gabardière pourra mettre à exécution sur ledit / Chauveau et femme quant bon lui semblera tant (par) l'acte de ferme / faict entre lesdits établis, et icelles provisions / par ledit sieur de la Gabardière obtenues contre lesdits Chauveau / et femme devant monsieur le sénéchal de Nantes le sept / de mars mil six cent quarante trois captions signifiées auxdits / Chauveau et femme par par Cassard sergent royal le saize / d'avril audit an mil six quarente trois et / par la voix et rigueur porté par lesdits lois et sentence / cy dessus dabtées et sans que ledit intimé acte puisse / nuire ne préjudicier à la domme de six vingt deux / livres sinq soulz tz portée en l'acte de ferme du / trante aoust mil six cent quanrete en forme de / procompte faict entre ledit sieur de la Gabardière et ledit / deffunt Bureau et ladite Taneguy sa femme pour le payement / de laquelle somme lesdits Chauveau et femme se sont atournés / vers ledit sieur de la Gabardière et icelle payer à tel jour / que bon lui semblera et se sont obligés sur / obligation exécution et contrainte de / corps et biens et solidairement lesdits Chauveau / et femme l'ung pour l'autre ung seul et pour / le tout, renonciation par eux faicte au bénéfice de division / ordre de droit et discussion de bien et personne et par / expres à ladite femme renonzer au droit vesleien à l'épître / divy adriany et à tous autres droits faicts et introduicts / pour et en faveur des femmes lui donner à entendre / qu'il est advis que femme en puissance de mari ne peut / s'obliger pour autrui voir pour son propre mari sans / avoir renonzé auxdits droits laquelle a dict bien savoir... *signature de Chauveau* »  
 (AD44-4E2/213/f°184 Belute Notaire) [page 1 de 4 de l'original](#) (330 ko, papier brûlé par le temps d'où le fonds noir et écriture patte de mouche : lecture musclée) pages suivantes sur demande \ [signature de Julien Chauveau](#) (48 ko)

### rue de Vertais

La rue de Vertais, aussi écrite «Vretais » au 16e et début 17e, longue et étroite, reliait le pont de Pirmil au pont des Récollets. C'est dire qu'elle était le passage obligé de tout le sud de Nantes pour pénétrer dans la ville. D'ailleurs, on y trouvait la limite de l'octroi de Nantes, à l'extrémité sud du pont des Récollets. Elle donnait son nom au faubourg de Vertais, ancienne juridiction dite du Pont en Vertais dont Pierre Landais fut seigneur. La maison avec magasin où demeurent Julien Chauveau et Renée Taneguy est déjà ancienne en 1644, car ils ont dû faire remplacer une poutre et un solliveau. Par contre, le montant de leur loyer, soit 120 livres/an, atteste un logis assez grand, car c'est un prix élevé. Julien Chauveau y tient un commerce, et le fait qu'on ait pris chez lui pain et viande ne montre pas forcément une auberge. S'il avait été artisan tenant boutique on aurait dit boutique à Nantes à l'époque et non magasin, qui est le lieu ou l'on garde des marchandises et provisions.

**Anne Bureau née le 29 Août 1938, soeur de Louis Retour page Louis Bureau**

Le vingt neufvième jour d'avril mil six cent / trantte et huitz a esté baptizé par moy Missire / andré Arnault  
vicaire de l'esglise de Saint Jacques / de Piremil soubz monsieur le recteur de Saint / Sébastien Anne  
Bureau fille de Mathurin / Bureau et de honneste femme Renée Thaneguie / ses pere et mere et fuct parain  
honorabile / homme Pierre Ravary et marine honeste / femme Jullienne Legay fait en présance / des soubz  
signés Julienne Legay, Legay, Ravary, J. Jarnigan, Ernaud, Labbé, L. George, P. Philippe, M. George, Pouet

